

PROVINCE DU HAINAUT

Ville de MONS

Objet de la demande: Création d'une entrée pour appartement privatif

Maître de l'ouvrage: [REDACTED]
Rue des capucins n° 64
7000 MONS

Adresse du Chantier: Rue des capucins n° 64 7000 MONS

Parcelle (s) Cadastrée (s): Section E 622A

La responsabilité de l'architecte ne peut être engagée que si le maître de l'ouvrage l'avertit, par lettre recommandée du commencement des travaux.

Signature du maître de l'ouvrage

Approuvé pour être joint à ma demande d'autorisation pour:
Création d'une entrée pour appartement privatif
Le: 05.06.08

Remarques importantes:

- *Tous les éléments de construction en béton et métalliques feront l'objet d'une étude approfondie par un ingénieur
- *Le Maître de l'ouvrage enverra par recommandé à l'Architecte une copie du permis de bâtir et de ses annexes dès réception
- *Le Maître de l'ouvrage communiquera par recommandé à l'Architecte la date du début des travaux
- *Avant l'implantation du bâtiment, il prendra connaissances des compagnies distributrices, il communiquera à l'Architecte la profondeur du raccordement à l'égout, il dégagera les bornes de son terrain en vue de l'implantation ainsi que de la reprise des travaux.
- *L'Architecte se réserve le droit de modifier un élément de ce plan pour des raisons techniques sans l'accord du Maître de l'ouvrage.
- *Ce document est sa propriété, il ne peut être cédé à des tiers sans l'accord préalable de l'Architecte.
- *Ce document ne peut en aucun cas servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la descriptions des travaux et métré; il portera la mention plan d'exécution.

MURATORE Vincent Architecte

Inscrit au tableau de l'ordre des Architectes de la province du Hainaut

Rue Arthur Descamps 206 à 7340 Colfontaine
Tel: 0475/891 197 - Fax: 065/791578

Dessin : BURGEON C.

Avancement : Permis d'urbanisme

CONTENU

ECHELLE

REFERENCE

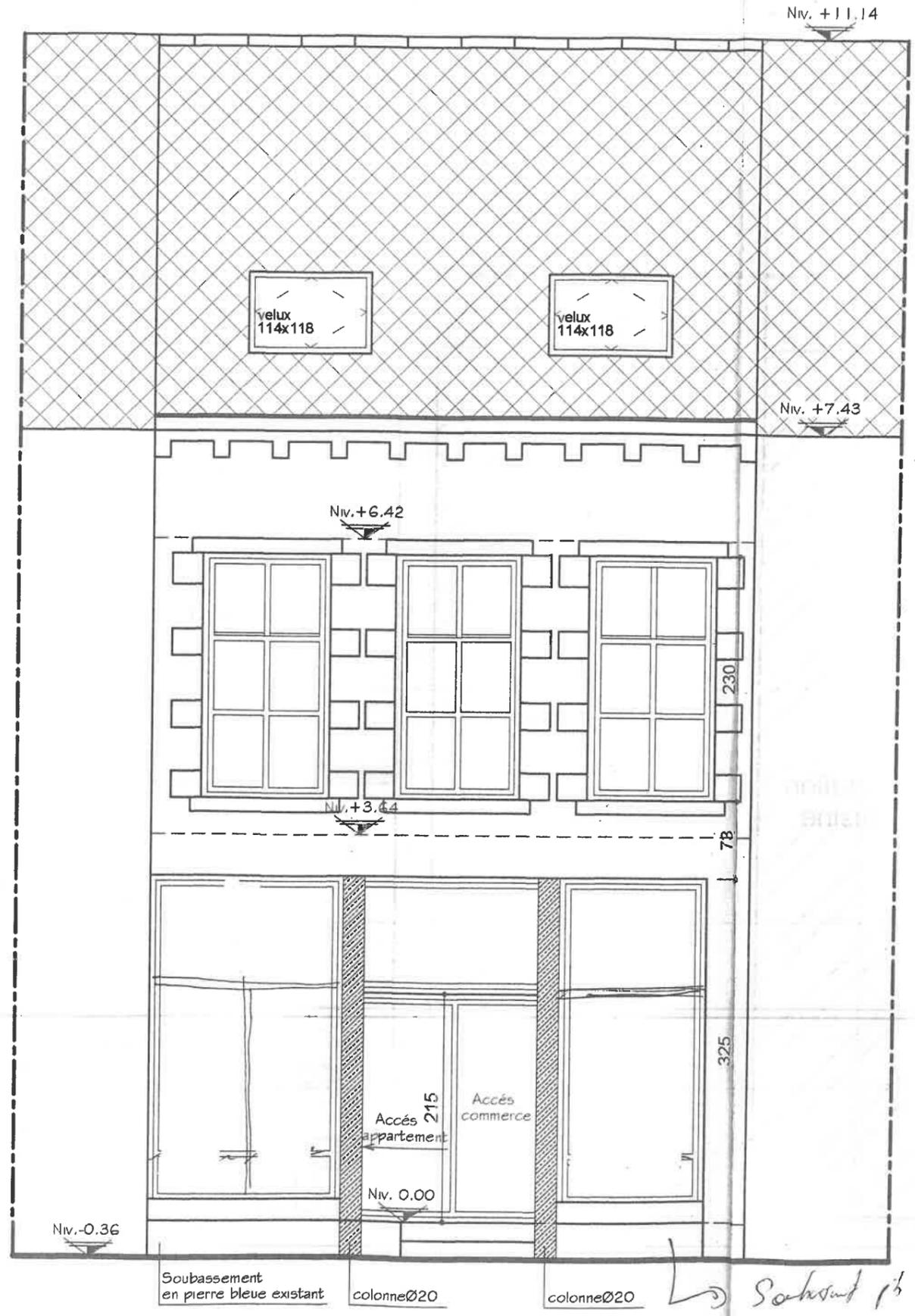
Implantation
Coupe A-A
Elevation Avant Projetée
Plan De Situation

1/100
1/50
1/50

08/...

COUPE A-A

Ech.: 1/50

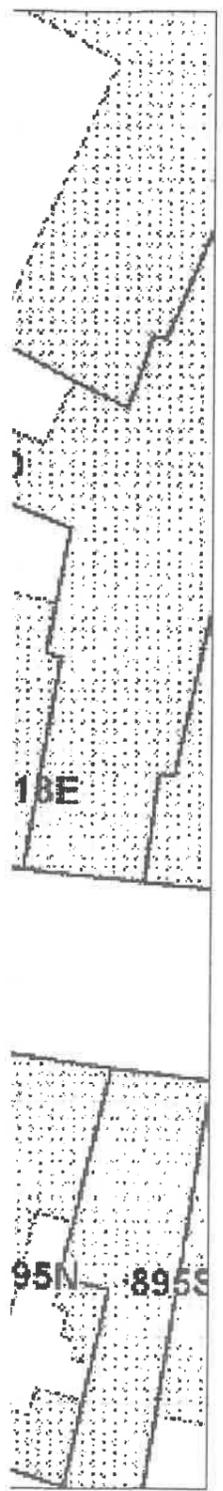
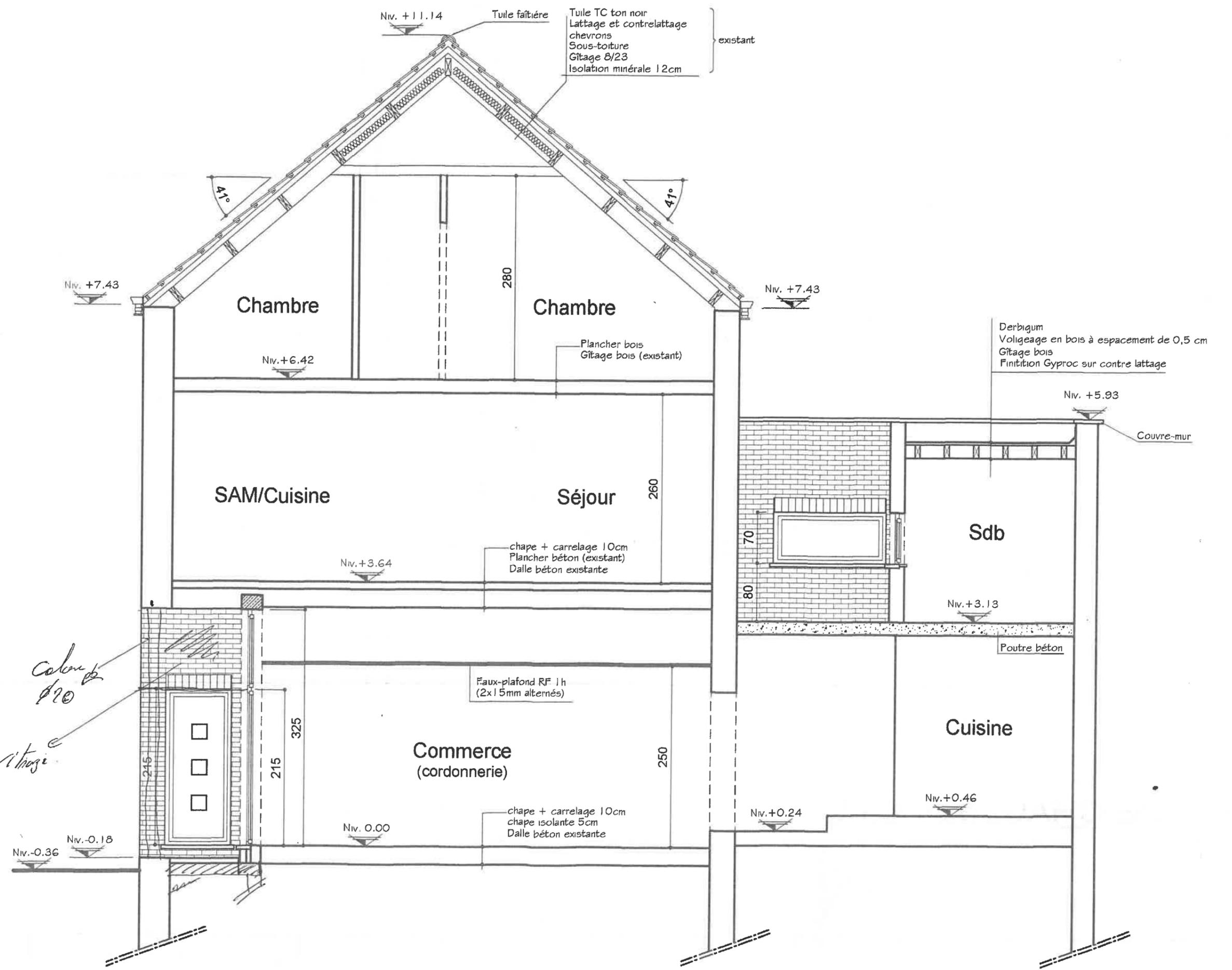


ELEVATION AVANT PROJETEE

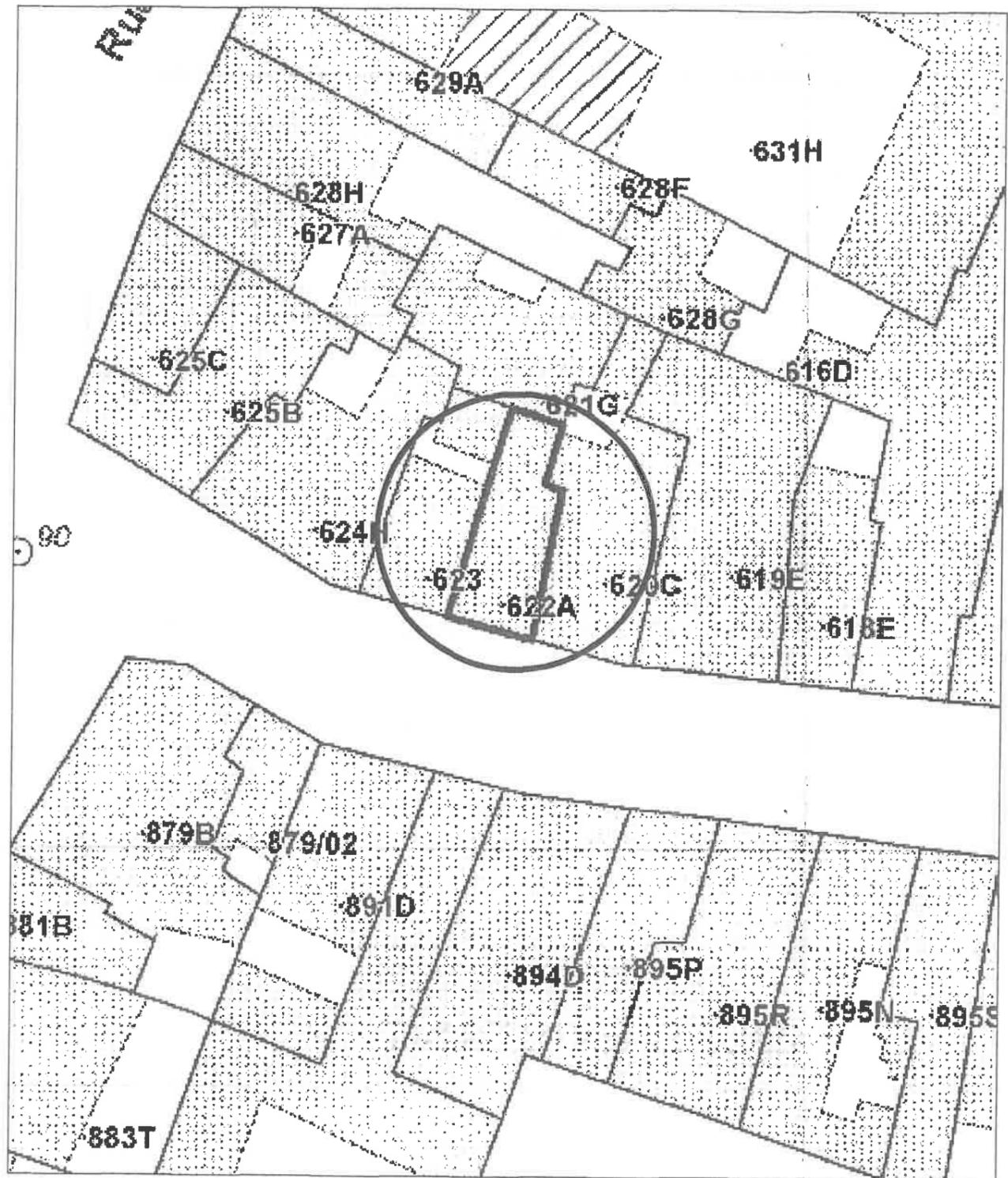
Ech.: 1/50

eau

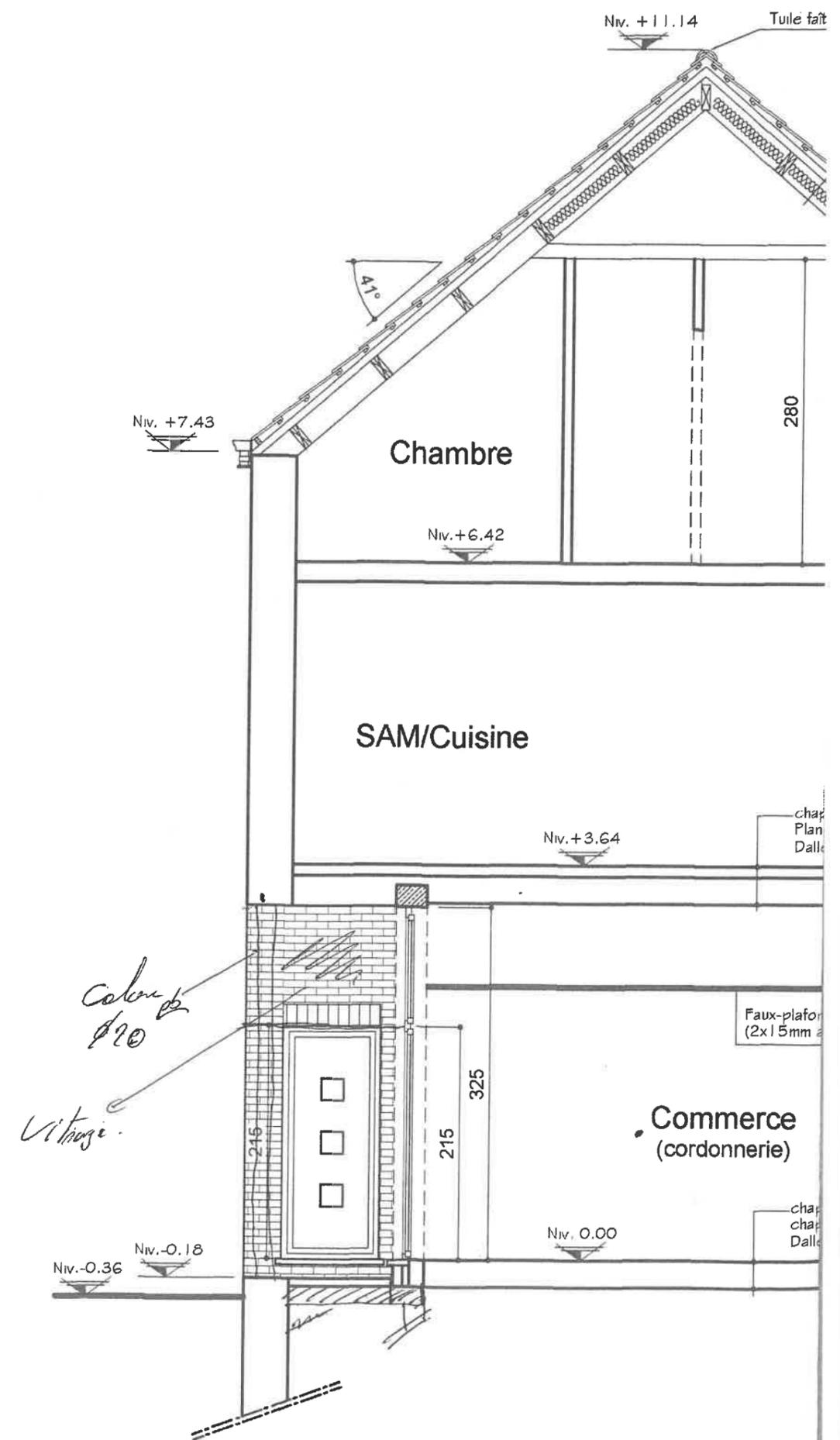
édistrib.

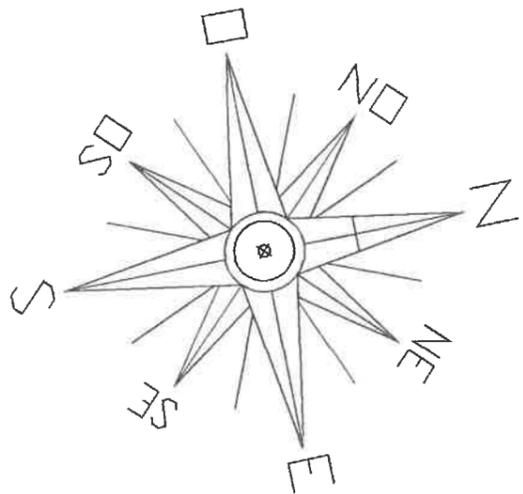


mande



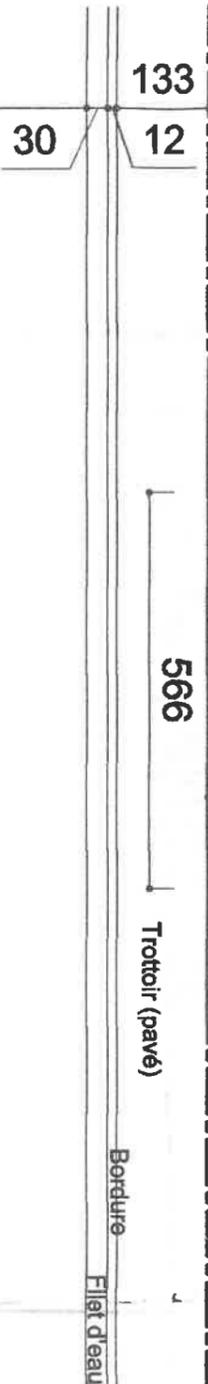
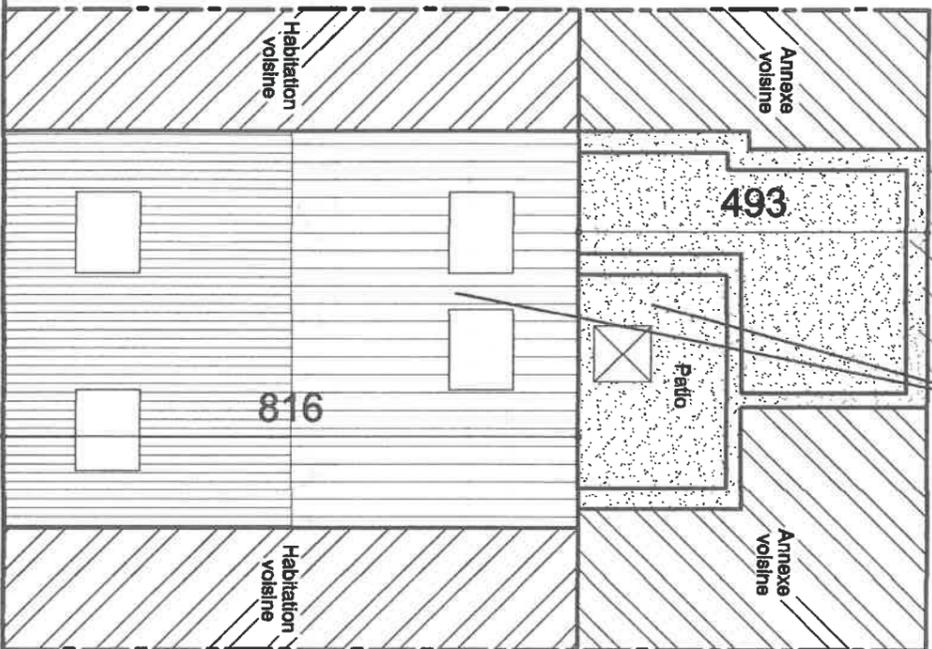
SITUATION





Objet de la demande

Propriété de
[Redacted]
Cadastré sect.E
n°622A



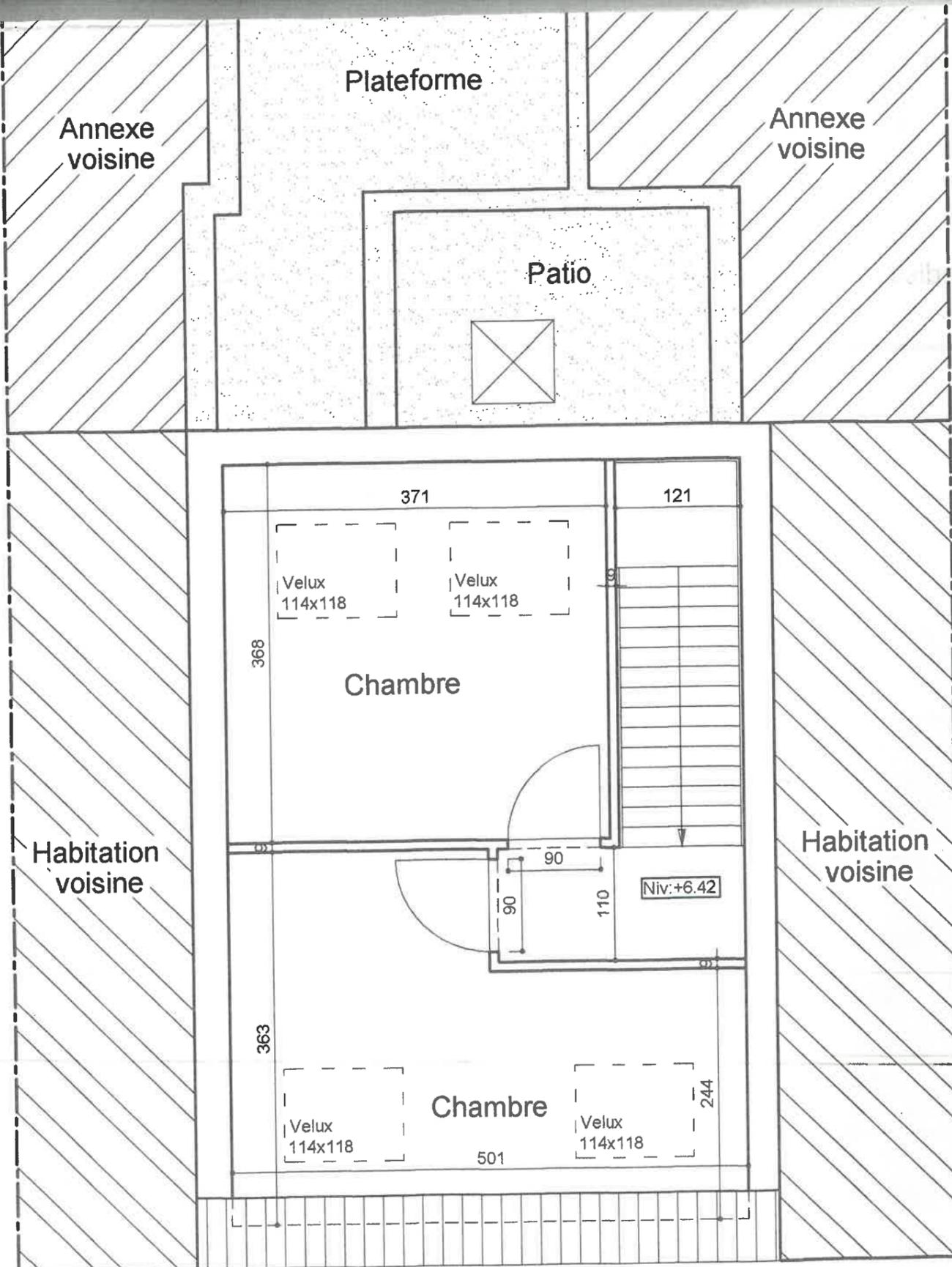
Rue des Capucins
Voirie en asphalte équipée : eau, gaz, électricité, égout, téléphone, télédistrib.



IMPLANTATION

Ech.: 1/100





PROVINCE DU HAINAUT

Ville de MONS

Objet de la demande: Création d'une entrée pour appartement privatif

Maître de l'ouvrage: ~~XXXXXXXXXXXX~~
Rue des capucins n° 64
7000 MONS

Adresse du Chantier: Rue des capucins n° 64 7000 MONS
Parcelle (s) Cadastrée (s): Section E 622A

La responsabilité de l'architecte ne peut être engagée que si le maître de l'ouvrage l'avertit, par lettre recommandée du commencement des travaux.

Signature du maître de l'ouvrage

Approuvé pour être joint à ma demande d'autorisation pour:
Création d'une entrée pour appartement privatif
Le: 05.06.08

Remarques importantes:

- *Tous les éléments de construction en béton et métalliques feront l'objet d'une étude approfondie par un ingénieur
- *Le Maître de l'ouvrage enverra par recommandé à l'Architecte une copie du permis de bâtir et de ses annexes dès réception
- *Le Maître de l'ouvrage communiquera par recommandé à l'Architecte la date du début des travaux
- *Avant l'implantation du bâtiment, il prendra connaissance des compagnies distributrices, il communiquera à l'Architecte la profondeur du raccordement à l'égout, il dégagera les bornes de son terrain en vue de l'implantation ainsi que de la reprise des travaux.
- *L'Architecte se réserve le droit de modifier un élément de ce plan pour des raisons techniques sans l'accord du Maître de l'ouvrage.
- *Ce document est sa propriété, il ne peut être cédé à des tiers sans l'accord préalable de l'Architecte.
- *Ce document ne peut en aucun cas servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la descriptions des travaux et métré; il portera la mention plan d'exécution.

MURATORE Vincent Architecte

Inscrit au tableau de l'ordre des Architectes de la province du Hainaut

Rue Arthur Descamps 206 à 7340 Colfontaine
Tel: 0475/891 197 Fax: 065/791578

Dessin : BURGEON C.

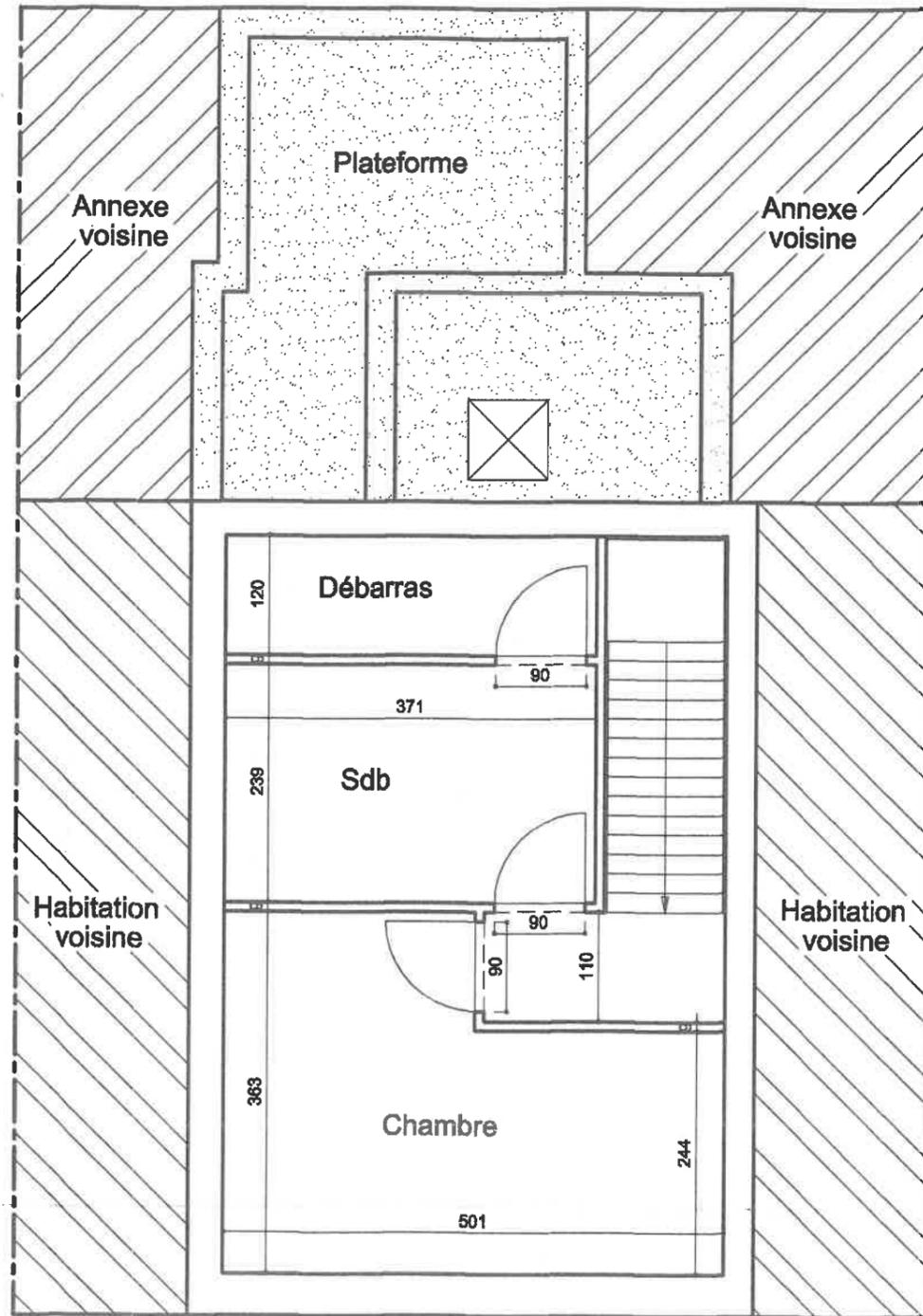
Avancement : Permis d'urbanisme

| CONTENU | ECHELLE | REFERENCE |
|---------------------------|---------|---------------|
| Rez-De-Chaussée Existant | 1/75 | 08/... |
| Etage Existant | 1/75 | |
| Combles Existant | 1/75 | |
| Elevation Avant Existante | 1/75 | |
| Rez-De-Chaussée Projeté | 1/50 | |
| Etage Projeté | 1/50 | |
| Combles Projetée | 1/50 | |

Documents 1/2

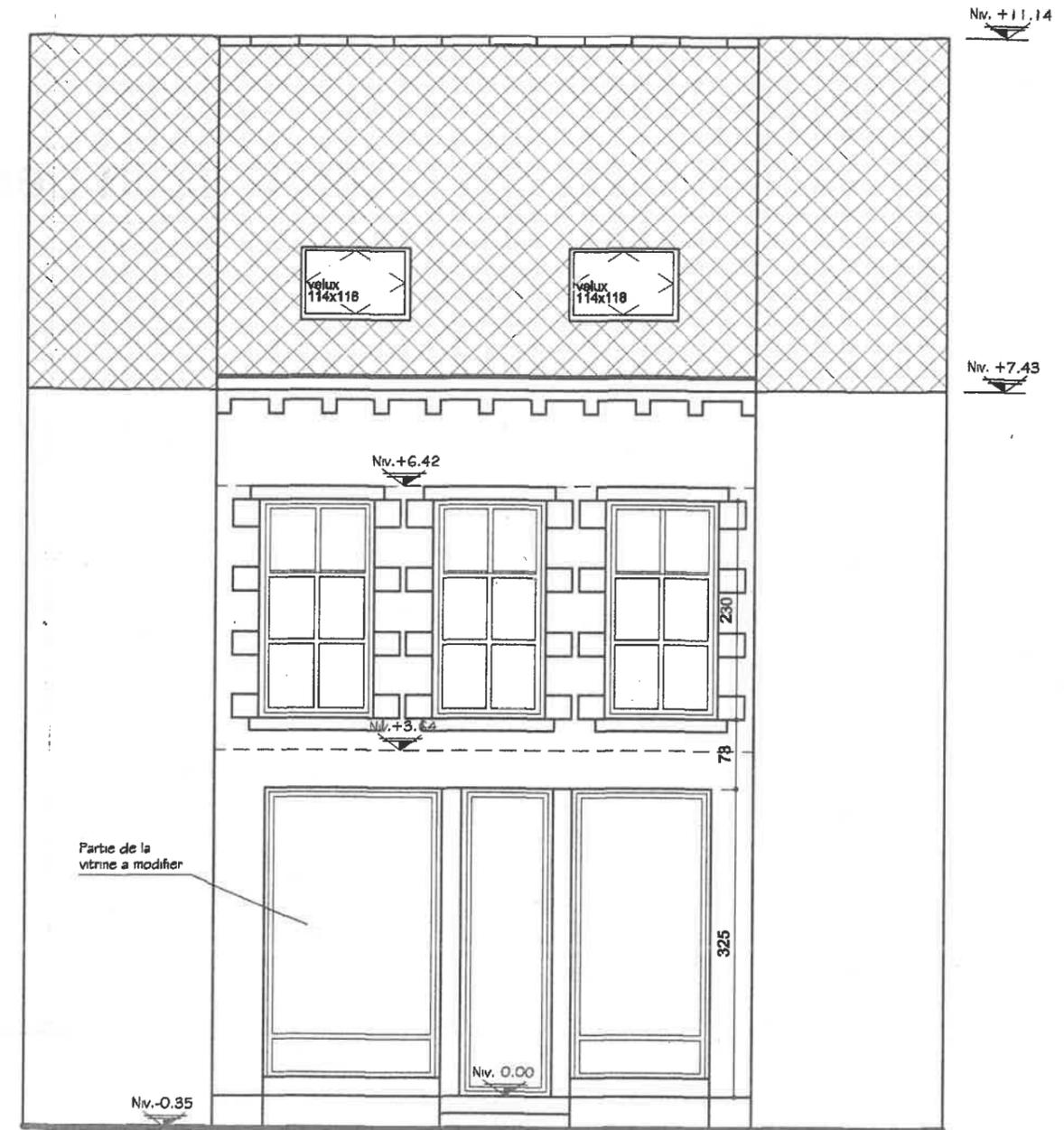
COMBLES PROJETE

Ech.: 1/50



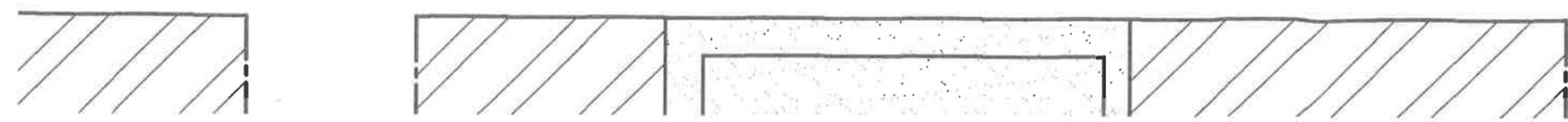
COMBLES EXISTANT

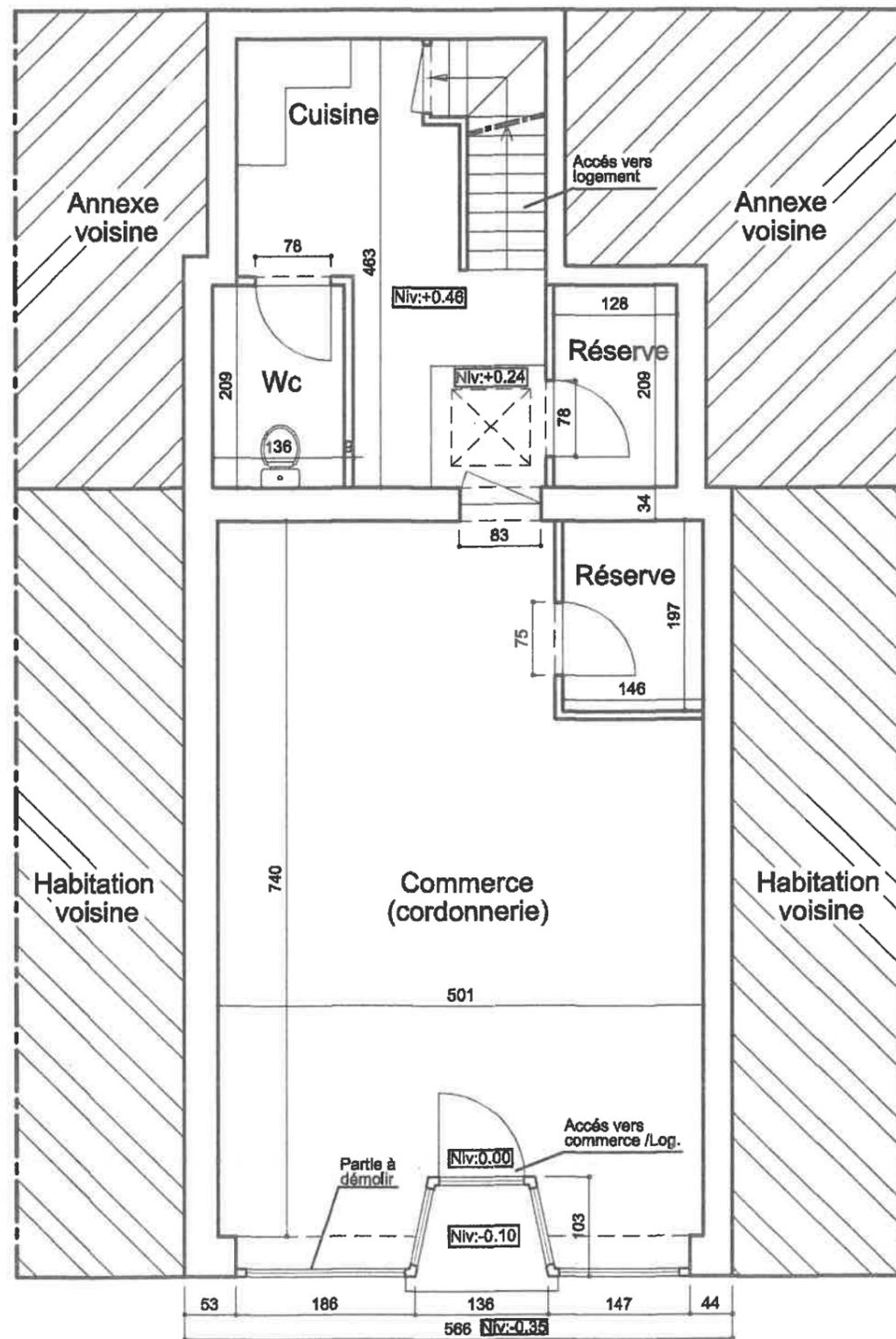
Ech.: 1/75



ELEVATION AVANT EXISTANTE

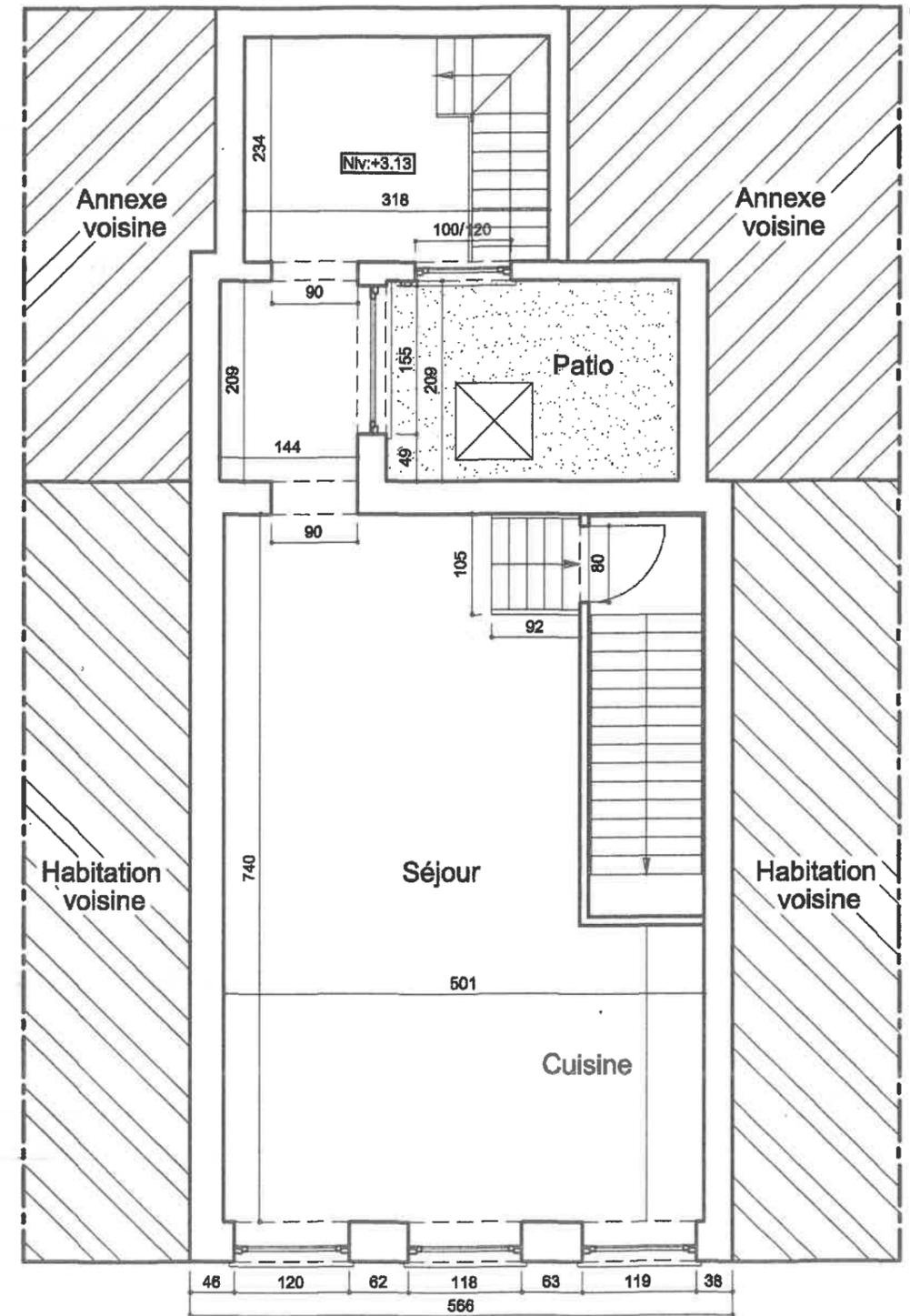
Ech.: 1/75





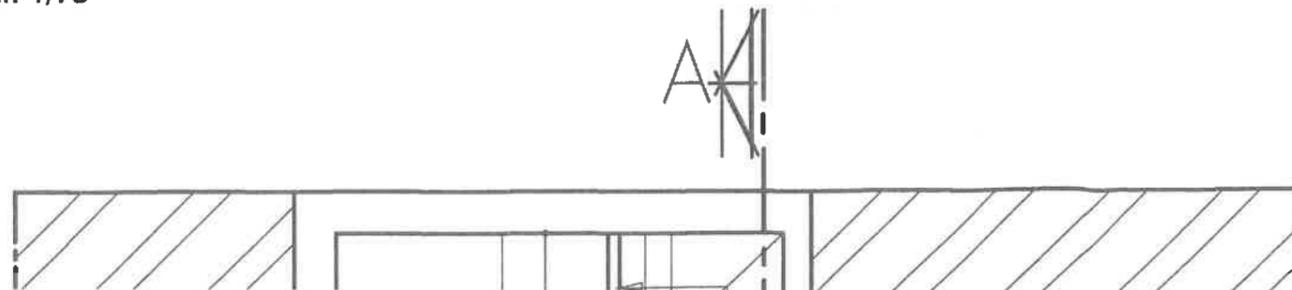
REZ DE CHAUSSEE EXISTANT

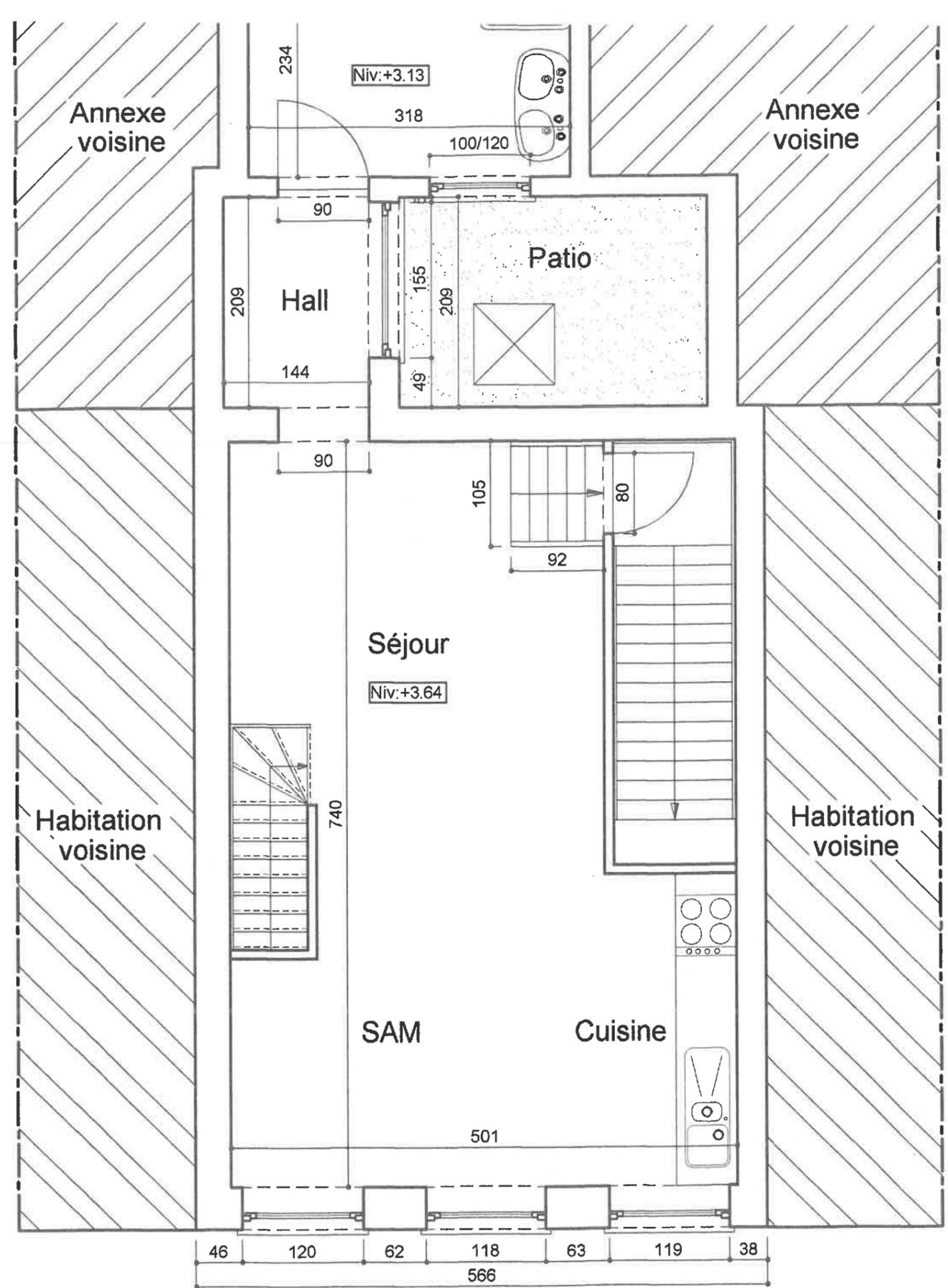
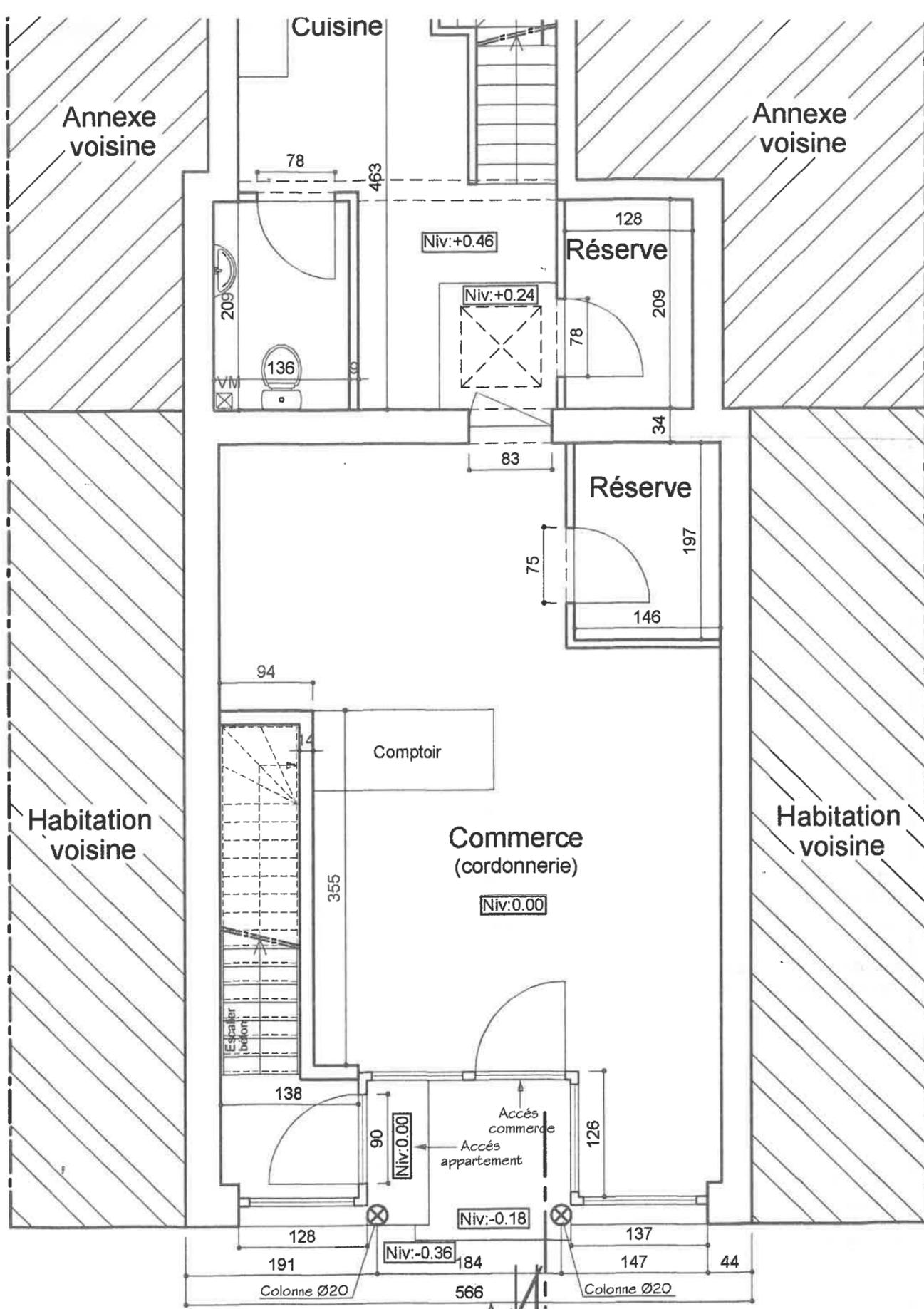
Ech.: 1/75

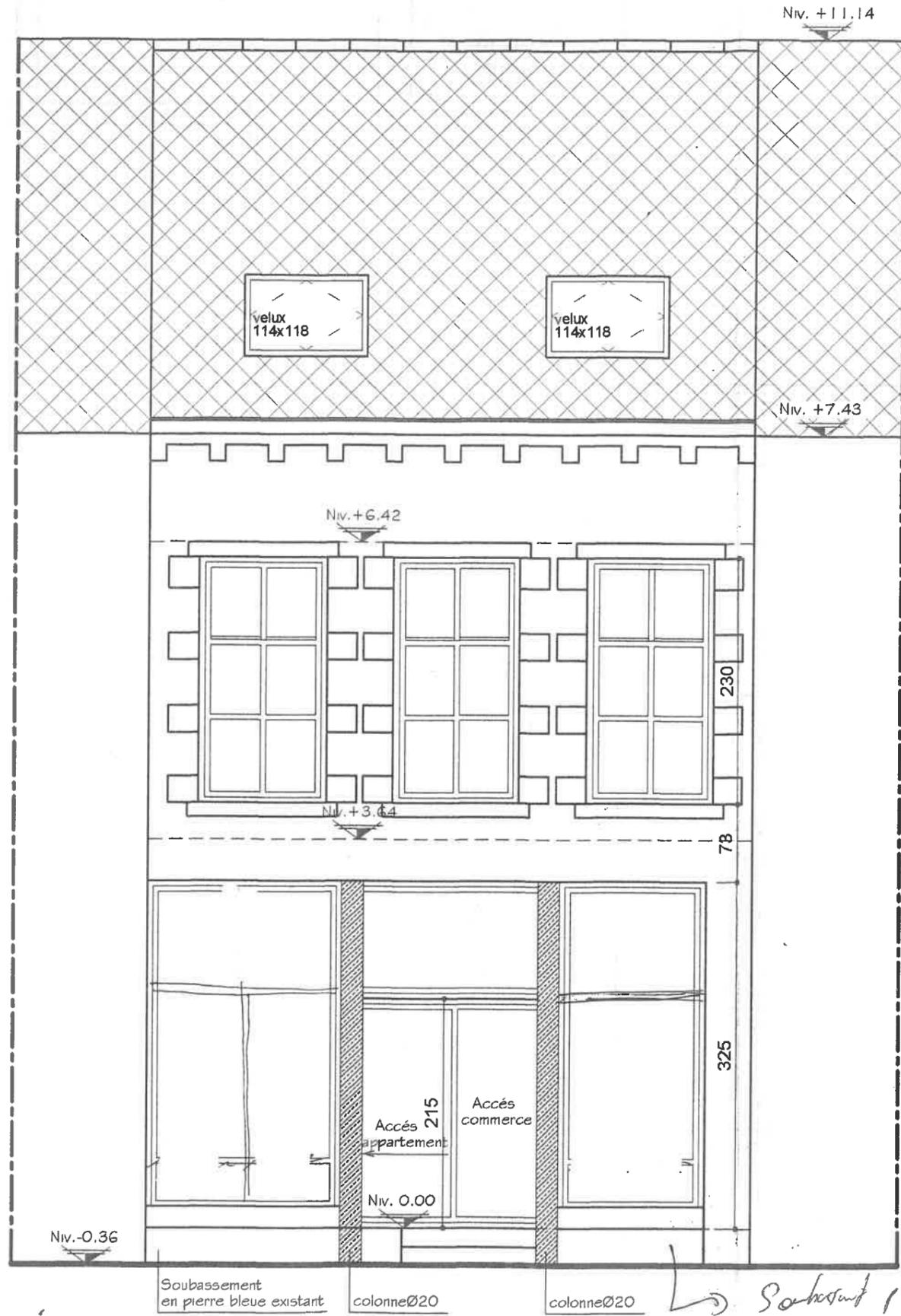


ETAGE EXISTANT

Ech.: 1/75







ELEVATION AVANT PROJETEE

Ech.: 1/50

Objet de la de
Maître de l'ouvrag

Adresse du Chan
Parcelle (s) Cadas

La responsabilité d
commencement de

Signature du maître

Remarques impo

- *Tous les éléments de
- *Le Maître de l'ouvrage
- *Le Maître de l'ouvrage
- *Avant l'implantation du
- du raccordement à l'éq
- *L'Architecte se réserve
- *Ce document est sa pr
- *Ce document ne peut
- descriptions des trava

MURATORE VI

Inscrit au tableau de

Rue Arthur Descar
Tel: 0475/891 197

Dessin : BURGEON

CONTENU

Implantation
Coupe A-A
Elevation Avant Pr
Plan De Situation